

UNIZINC N

SDP PF52



C : Corrosif



N : Dangereux pour
l'environnement

Danger



1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : UNIZINC N

Type de produit : Engrais
Liquide.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Agriculture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SDP
2 rue des tilleuls
02320 PINON FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: C; R35
N; R51-53

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Danger - (CLP : Skin Corr. 1A) - H314
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 - (CLP : Aquatic Chronic 2) - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



: C : Corrosif
N : Dangereux pour l'environnement

• Phrase(s) R

: R35 : Provoque de graves brûlures.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

UNIZINC N

SDP PF52

2 Identification des dangers (suite)

- **Phrase(s) S** : S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

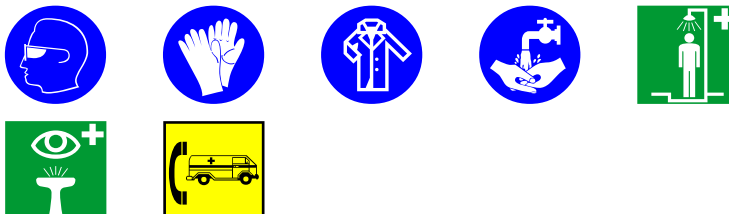
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- **Pictogramme(s) de danger**



- **Code de pictogrammes de danger** : GHS05 - GHS09
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Pictogrammes (Mentions de mise en garde)**



- **Conseils de prudence**

- **Prévention** : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- **Intervention** : P303+P361+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338+P310+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.
P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
- **Stockage** : P235 - Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.
- **Considérations relatives à l'élimination** : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

UNIZINC N

SDP PF52

3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Oxyde de zinc	15 30	1314-13-2	215-222-5	030-013-00-7	----	N; R50-53 ----- Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Acide nitrique	40 50	7697-37-2	231-714-2	007-004-00-1	-----	O; R8 C; R35 ----- Ox. Liq. 1 (H271) Skin Corr. 1A+ (H314)

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.
- **Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter immédiatement un médecin.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction** : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Précautions pour les personnes : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

SDP

2 rue des tilleuls 02320 PINON FRANCE

En cas d'urgence : ORFILA Tel: 01.45.42.59.59

UNIZINC N

SDP PF52

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Utiliser des conteneurs de rejet résistant à la corrosion.

6.4. Référence à d'autres sections

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général

: Eviter toute exposition inutile.

Manipulation

: Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Eliminer rapidement des yeux. En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

: Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux de danger pour la santé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle

- Protection respiratoire

: Utiliser une protection respiratoire recommandée.

- Protection de la peau

: Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

- Protection des yeux

: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.

- Ingestion

: Porter un masque adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

UNIZINC N

SDP PF52

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C : Liquide.

Couleur : Incolore à légèrement jaune.

9.1.b. Odeur

Odeur : Acide.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH : 0.8

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation : Non déterminé.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : Non déterminé.

9.1.g. Point d'éclair : Non déterminé.

9.1.h. Taux d'évaporation : Non déterminé.

9.1.i. Inflammabilité : Non applicable

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : Non applicable

9.1.k. Pression de vapeur : Non applicable

9.1.l. Densité de vapeur : Non applicable

9.1.m. Densité relative : 1.45

9.1.n. Solubilité : Soluble

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

9.1.q. Température de décomposition : Non applicable

9.1.r. Viscosité : Non déterminé.

9.1.s. Propriétés explosives : Non applicable

9.1.t. Propriétés comburantes : Non applicable.

9.2. Autres informations

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit violemment avec : Bases fortes.

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter : Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas °C 40
Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage).

10.5. Matières incompatibles : Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peut réagir avec l'eau/l'air et générer des gaz nuisibles. (Vapeurs corrosives.)

UNIZINC N

SDP PF52

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

11.1.2. Mélanges : Non déterminé.

Informations sur les voies d'exposition probables : - Cutanée
- Inhalation

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Brûlures sévères de la peau, des yeux et des voies respiratoires à concentration élevée.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

Informations toxicologiques : Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité : Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité : Non déterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol : Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU : Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• **Transport terrestre - ADR/RID** : Non réglementé.

• **Transport par mer - IMO-IMDG** : Non réglementé.

• **Transport aérien - ICAO/IATA** : Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• **Transport terrestre - ADR/RID** : Non classé.

UNIZINC N

SDP PF52

14 Informations relatives au transport (suite)

• Transport par mer - IMO-IMDG : Non classé.

• Transport aérien - ICAO/IATA : Non classé.

14.4. Groupe d'emballage

Transport terrestre - ADR/RID : Non classé.

Transport par mer - IMO-IMDG : Non classé.

Transport aérien - ICAO/IATA : Non classé.

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

: En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

: Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.

: Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.

: Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.

: Revêtir le boudrier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.

: Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.

: Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.

: Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.

: Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.

: Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.

: Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.

: Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

: Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

: Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :

: Pour chacun des membres de l'équipage

: Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).



Partout où il y a un champ
www.s-d-p.fr

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8

Edition révisée n°: 0

Date : 18 / 11 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

UNIZINC N

SDP PF52

15 Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

16 Autres informations

Autres données : ICPE 1173

Fin du document